

## Séance du 06 février 2018

L'an deux mil dix-huit, le six février à vingt heures, le Conseil Municipal d'Entrange, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel HERGAT, Maire.

**Membres élus : 15      Membres en exercice : 15      Membres présents : 12**

Présents : MME BASSAN, MME BERTOLOTTI, MME FEUVRIER, MME GOMES-PICART, MME HAGEN, MME WOLTER, M. CORNIQUET, M.DEWILDE, M. DROUARD, M.FRANIATTE, M. HERGAT, M.TONNELIER.

Absents excusés : MME HAZOTTE qui a donné procuration à MME FEUVRIER, M.BACH qui a donné procuration à M.DEWILDE, M.BARBE

- désignation du secrétaire de séance : MME FEUVRIER

### **04-2018 : convention d'honoraires entre la commune et un cabinet d'avocats**

Vu la complexité croissante de la gestion des collectivités territoriales, Monsieur le Maire expose la nécessité de bénéficier des conseils d'un avocat. Celui-ci interviendrait pour défendre les intérêts de la commune dans le cadre de conseils juridiques en droit des collectivités territoriales mais également dans tous les domaines dans lesquels la commune nécessite un conseil juridique.

Aussi, Monsieur le Maire propose de conclure une convention d'honoraires d'un montant mensuel de 360 € hors taxes, avec Maître Christelle MERLL, agissant pour le cabinet AXIO, 6 avenue Albert 1<sup>er</sup> à 57100 THIONVILLE. Cette convention, d'une durée d'un an est renouvelable par décision expresse. Cette proposition est acceptée à l'unanimité des votes.

### **05-2018 : fixation du montant de la participation des familles au séjour ski 2018**

Monsieur le Maire expose que la commune organise un séjour au ski dans le jura du 26 février au 02 mars 2018. Il convient de fixer la participation des familles. Compte-tenu du coût du séjour (frais de personnel, hébergement, transport et location de matériel), Monsieur le Maire propose de fixer la participation des familles à 485 euros par enfant. Le conseil municipal, à l'unanimité des votes, approuve cette proposition.

### **06-2018 : subvention à l'Amicale du personnel communal**

Monsieur le Maire présente une demande de l'Amicale du personnel communal, sollicitant une aide de 1000 euros de la commune pour l'organisation d'activités durant l'année 2018. Après examen de cette demande, le conseil à l'unanimité décide de verser une subvention de 500 € pour l'année 2018.

### **07-2018 : budget principal crédits d'investissement 2017 à reporter sur exercice 2018**

Monsieur le Maire propose les sommes suivantes :

Dépenses d'investissement	Montant
article 21318 opération 101	21 500 €
article 202 opération 104	5 000 €
article 2315 opération 103	13 000 €
<b>Recettes d'investissement à percevoir CCCE</b>	<b>39 500 €</b>

Le conseil municipal à l'unanimité des votes approuve ces montants.

Divers : le conseil municipal prend acte du rapport d'activités 2016 et perspectives 2017 du syndicat intercommunal de curage de Cattenom et environs. Réunion close à 20h50.